L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL —NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 11 JUIN 1849.

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE.
No. 83, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 11 JUIN 1849.

AVIS.

☞ PERSONNE n'est autorisé à recevoir ou accepter aucun compte pour les propriétaires de l'Abeille, excepté M. E. Duverger, notre teneur de livres, et MM. E. Morton Quirk et De La Neuville, nos [illegible].
Nouvelle-Orléans, 3 avril 1849.
MAGNE & WEISSE.

TICKET WHIG.

GOUVERNEUR:
ALEXANDRE DECLOUET.

LIEUTENANT-GOUVERNEUR:
DUNCAN F. KENNER.

AUDITEUR DES COMPTES:
LOUIS BORDELON.

CONGRES.
PREMIER DISTRICT:
O. P. JACKSON.

DEUXIEME DISTRICT.
CHARLES M. CONRAD.

GRAND MEETING DE RATIFICATION.

OUVERTURE DE LA CAMPAGNE ELECTORALE.

Les whigs ont ouvert vivement la campagne électorale. Ils se sont portés en masse samedi soir, à l'Arcade de Banks, pour ratifier les choix de la Convention de Baton-Rouge.

Ce premier meeting a été une démonstration imposante et prouve que les Tayloristes ont encore ce zèle, cet enthousiasme, cette ardeur qui leur ont valu l'éclatant succès de novembre dernier. Ils entrent de pied ferme dans la lutte; encouragés par le souvenir du passé, pleins de confiance dans le présent et dans l'avenir, ils sont résolus à conserver l'avantage qu'ils ont remporté il y a quelques mois et à donner pour successeur à M. Johnson un homme favorable à l'administration.

Le meeting de samedi s'est organisé à huit heures du soir. Une foule énorme se pressait, malgré la chaleur, dans toutes les parties du vaste salon de l'Arcade. La température était brûlante, et cependant cet immense auditoire est resté là pendant trois longues heures, attentif aux discours des orateurs, et applaudissant avec la frénésie des plus beaux jours de '48. L'enthousiasme faisait oublier la souffrance physique, et nous nous sommes dit en voyant toutes ces mains s'agiter pour applaudir, en entendant toutes ces acclamations qui interrompaient chaque parole de nos candidats, nous nous sommes dit que de pareils hommes devaient vaincre et que le scrutin de novembre prochain complètera la grande victoire de novembre dernier.

La réunion était présidée par M. James P. Freret. MM. Felix Labatut, J. Lanata, J. [illegible], A. Brothers, O. H. Morton, George [illegible], St-Croix Guinault, J. H. Warner et [illegible] agissaient en qualité de vice-présidents. Les secrétaires étaient MM. Jules Da[illegible], S. Flower et Wm. Saltzman.

Le bureau était à peine composé, que la foule impatiente s'est mise à appeler M. Alexandre Declouet. Le président s'est levé et a présenté notre candidat aux citoyens. M. Declouet a été salué par des applaudissements, des bravos [illegible] et des *cheers* qui se prolongeaient indéfiniment et que le président a dû calmer en faisant comprendre que M. Declouet avait pris la parole.

L'élu de la Convention de Bâton-Rouge a [illegible] pendant près de vingt minutes. Il s'est exprimé avec une clarté et une méthode que l'on ne retrouve pas chez tous les orateurs. Il a été sobrement digne et modeste. Profondément ému de l'accueil que venaient de lui faire ses concitoyens, sa voix tremblait lorsqu'il a commencé son discours, mais elle n'a pas tardé à se raffermir. M. Declouet a remercié ses concitoyens de l'honneur qu'ils lui avaient fait en le choisissant pour lui décerner la plus importante candidature de l'Etat. Cette candidature, il ne l'a pas sollicitée, d'autres en étaient plus dignes que lui; mais enfin il en accepte les devoirs et la responsabilité. Il fera tous ses efforts pour justifier le choix de la Convention et assurer le triomphe du parti.

M. Declouet a fait un éloge mérité de MM. Stark et Benjamin. On a dit que ces deux honorables citoyens n'avaient pas voulu se laisser porter candidats, parce qu'ils étaient certains d'être battus. Comme si de pareils hommes étaient susceptibles de pareilles craintes! Comme s'ils étaient capables de reculer devant des adversaires qu'ils ont si souvent vaincus!

Le discours de M. Declouet a été interrompu à plusieurs reprises par les applaudissements de l'auditoire. Notre candidat a produit une excellente impression sur ceux qui l'écoutaient. Il a été du reste très heureusement inspiré. Il a non seulement du talent, il a du tact, qualité rare chez les hommes politiques comme chez les hommes du monde.

M. Duncan F. Kenner, candidat au poste de lieutenant-gouverneur, a été appelé ensuite. Son discours a été une exposition de principes; nous allons en donner un sommaire.

L'orateur a commencé par exprimer les sympathies qu'il éprouve pour les citoyens de la Nouvelle-Orléans qui viennent d'être éprouvés par une triste calamité. Je suis attaché à cette ville, a-t-il dit, par la Louisiane, et, comme je suis partisan des améliorations intérieures, j'espère que le Congrès votera une allocation pour mettre désormais la Nouvelle-Orléans à l'abri de cette [illegible]. Le Congrès a ce pouvoir, et si le peuple de la Louisiane veut consulter ses intérêts, il ne votera que pour ceux qui croient à la constitutionnalité de la mesure.

M. Kenner est entré ensuite de plein-pied dans la question politique. Commençons, a-t-il dit, par l'ÉLECTION DES JUGES PAR LE PEUPLE. Voilà déjà plusieurs années qu'on en parle, la mesure devient de plus en plus populaire, et nos adversaires se sont empressés de l'inscrire dans leur programme. Ils en ont fait leur grand cheval de bataille, espérant arriver de la sorte plus vite au pouvoir. Mais ils auront beau fouetter leur monture, ils resteront toujours en arrière. Je m'explique.

La question de l'élection des juges par le peuple a été évoquée à la Convention qui a révisé il y a quelques années la Constitution de l'Etat. *On n'en a pas fait alors une question de parti.* Plusieurs whigs ont fait d'excellens discours en faveur de la mesure, mais je me souviens parfaitement que ceux de tous les membres de la Convention qui s'est prononcé le plus catégoriquement et avec le moins de mesure contre l'élection des juges par le peuple, est l'honorable Pierre Soulé. Lorsque la question a été soumise à la Convention, il ne s'est trouvé que vingt membres pour le principe de l'élection des juges par le peuple, et sur ces vingt membres quatre avaient reçu de leurs commettans l'ordre de ne pas soutenir la mesure. Il ne restait donc que seize membres pour le principe de l'élection populaire.

Mais il y a encore une circonstance qu'il convient de signaler. Parmi ceux qui ont voté contre la mesure, se trouvaient George Eustis, l'un des chefs des démocrates à la Louisiane et président de la Cour Suprême de l'Etat, l'honorable Pierre Soulé, l'orateur dont nous admirons tous le talent et qui est aujourd'hui Sénateur au Congrès des Etats-Unis; l'honorable S. [illegible] W. Downs, lui aussi Sénateur au Congrès, l'homme qui représente toute la démocratie de l'Etat. *Ils ont tous les trois voté contre le principe de l'élection des juges par le peuple.*

Moi aussi, ajoute M. Kenner, j'ai combattu ce principe. Mais la question n'est plus la même à cette heure; elle a changé de phase. Les juges ne sont nommés que pour six ans. Cette modification de l'ancien ordre de choses a ramené sur le tapis le principe de l'élection populaire. Ce principe a fait des prosélytes; il a ses partisans dans les deux partis, et lorsqu'il a été porté au Sénat il y a trois ans, sous la forme d'une résolution tendant à consulter le peuple sur la mesure, il a été voté à l'unanimité. M. Soulé cependant s'était prononcé une seconde fois contre le principe avec une grande énergie de paroles et un talent incontestable. N'y avait-il pas des whigs dans le Sénat de la Louisiane? Concitoyens, le principe de l'élection populaire a été soutenu par les whigs comme par les démocrates. Cependant, malgré de pareils souvenirs, malgré un passé si rapproché de nous, les démocrates se posent aujourd'hui en *inventeurs* de l'élection populaire et l'inscrivent dans leur programme comme l'une de leurs doctrines! Ils veulent en faire une question de parti, parce que le principe est populaire. Ce principe, je l'ai soutenu au Sénat. Elu ou non, je lui resterai fidèle. La Convention de Bâton-Rouge a d'ailleurs ratifié mon vote en me désignant pour la seconde candidature de l'Etat.

Je ne crois pas devoir aborder la politique générale, mais je ne puis m'empêcher de déplorer l'implacable hostilité dont nos adversaires font preuve contre le général Taylor. L'*Union* de Washington n'a-t-il pas déclaré que Taylor n'était pas plus digne d'être président que l'humble concierge qui introduisait les visiteurs à la Maison Blanche? Voilà une de ces pitoyables injures qui méritent le mépris de tout homme qui se respecte. Que les whigs se rallient autour de l'administration et qu'ils ratifient leur choix de novembre dernier par un autre succès aussi éclatant.

Les démocrates craignant une nouvelle défaite ont déjà attaqué M. Alexandre Declouet et ont insinué que notre candidat était hostile aux étrangers. Ceci est de la dernière fausseté. Il fut un jour où les doctrines du nativisme étaient populaires à la Louisiane, et à cette époque elles avaient pour défenseurs bon nombre de ces démocrates qui aujourd'hui ne prononcent plus le mot de *nativisme* qu'en se signant. Il fut un jour où il fallait autant de courage pour attaquer le nativisme qu'il en faut peu aujourd'hui pour le flétrir. C'est à cette époque que l'on présenta à la Législature une résolution enjoignant à nos délégués au Congrès de faire tous leurs efforts pour obtenir une modification des lois sur la naturalisation. Eh bien! M. Alexandre Declouet et quatre autres membres—quatre seulement!—*ont voté* CONTRE la résolution.

Inutile de dire que ce discours de M. Kenner, dont nous venons de donner une esquisse très incomplète, a été vivement applaudi.

MM. Conrad, Flower, Heydonfelt (de la paroisse Morehouse) et J. G. Sever, appelés par les cris de l'auditoire, ont pris ensuite successivement la parole.

Whigs! la campagne est ouverte. A l'œuvre et courage!

M. DECLOUET.

Une feuille locofoco reproduit avec complaisance une lettre écrite par M. Declouet il y a cinq ans. Notre candidat n'était pas alors en faveur de l'élection des juges par le peuple. Mais il n'était pas seul de son opinion; MM. SOULÉ, EUSTIS, DOWNS, et les trois quarts des démocrates de la Convention la partageaient. Ceux-ci, il est vrai, ont changé d'avis. M. Declouet, en homme de sens qui sait apprécier les circonstances, a lui aussi modifié ses vues lorsque la question s'est présentée sous une nouvelle phase. Il est aujourd'hui en faveur de l'élection populaire.

Il paraît en outre que l'application du suffrage universel, qu'il approuvait en théorie, lui inspirait quelque inquiétude. Ses craintes étaient partagées par des milliers de bons démocrates et par la grande majorité des créoles. L'expérience a prouvé que leurs appréhensions n'étaient pas fondées; et aujourd'hui M. DECLOUET est partisan déclaré du suffrage universel.

Les locofocos veulent évidemment accaparer à leur profit les questions populaires. Leur petit plan est conçu avec assez peu d'habileté. Ils s'en apercevront prochainement.

NOUVELLES IMPORTANTES DE CALIFORNIE.

Par le steamer *Crescent City*, capitaine Stoddard, arrivé hier au soir de Chagres, nous avons reçu des nouvelles de la Californie.

Les nouvelles de San Francisco vont jusqu'au 1er mai; elles ont été données par les passagers du steamer *California*, capitaine Forbes. Les rapports relatifs aux fortes quantités d'or trouvées ne sont point exagérés. Le *Crescent City* apporte près d'un demi million en poudre d'or et en espèces comme fret—et les passagers en ont presque autant, qu'ils apportent des mines.

Les régions aurifères semblent sans limites, et les découvertes récentes prouvent que l'or se trouve également au Sud de Santa Barbara en descendant jusqu'au confins de la basse Californie.

Ce qu'on a dit sur l'excessive cherté du prix du travail et des choses nécessaires à la vie est vrai sans doute; il y a en ce moment à San Francisco cinquante bâtimens dont l'équipage a déserté—des offres de $100 par mois ne peuvent même les décider à reprendre leur service.

Le bâtiment des E.-U. *Warren* arriva le 30 avril. En 24 heures il lui déserta 15 hommes. Il est presque impossible de retenir les hommes à bord des bâtimens du gouvernement.

Le *Panama*, capitaine Porter, était arrivé de New-York à Panama en 55 jours, avec 300 passagers.

Le *California* partira de Panama pour San Francisco le 15 juin.

D'après les arrangemens pris pour un bon approvisionnement de charbon, le service se ferait à l'avenir très régulièrement n'était la difficulté de trouver des équipages—mais on se soumettra à payer le prix demandé pour que le service n'en souffre pas.

La route de Cruces à Panama est la plus suivie.

Le *Crescent City* apporte 15 sacs de lettres de la Californie; mais ces lettres remontent en partie jusqu'au mois de mars par suite du retard éprouvé par manque de combustible et de bras, et par suite aussi du peu de régularité des steamers-postes de Chagres. Encore aurait-on éprouvé un plus grand retard sans l'activité et les efforts de notre consul à Panama, M. Nelson.

Le steamer anglais *Tay*, parti de Chagres le 30 mai, a pris 18 passagers et $100,000 de poudre d'or. Ces passagers viennent aux Etats-Unis par voie de la Havane. Ils ont pris cette voie de crainte d'un trop long séjour à Chagres. Il n'y avait à Chagres, au départ du *Crescent* qu'un bâtiment américain, la goëlette *Iowa*, de la Nouvelle-Orléans, et trois petits bâtimens de la côte de Carthagène.

M. P. Denny, passager, est mort en mer à bord du *Crescent City*. On nous assure qu'il apportait pour $100,000 d'or.

Le *Crescent City* est parti de Chagres le 4, ce qui fait une traversée de 6 jours; il avait 126 passagers, au nombre desquels, le colonel Mason, de l'armée des Etats-Unis, Mmes Persifor Smith, Ogden, West, Luther et Treadway; et MM. West, Luther, Treadway, Boyden, Loring, Lefèvre, Smith, Aldridge, Garr, Jacobs, Taylor, Blivins, Morsman et le capitaine Thomas—tous débarqués ici: les autres se rendant à New-York.

Europe. — Nous recevrons aujourd'hui, si la malle-poste ne s'embourbe quelque part, les journaux français qu'a dû apporter le *Niagara*. Les nouvelles qui ont été reçues par cet arrivage sont en partie connues grâce aux dépêches télégraphiques qui nous sont transmises directement du Nord. Nous avons cependant quelques nouveaux détails à ajouter.

Il est certain que M. Leon Faucher, ministre de l'intérieur, a donné sa démission à la suite du vote de censure qu'a motivé la malheureuse expédition d'Italie.

Parmi les candidats élus à Paris, on cite les noms de Lucien Murat, Ledru Rollin, Victor Hugo, Odilon Barrot, Cavaignac et Pierre Leroux.

Les Napolitains, au nombre de 20,000, ont été battus par les Romains à Albano. Les premiers se fortifient à Valetri.

Le général Oudinot a reçu des renforts.

Un détachement espagnol a opéré son débarquement à Fiu Micino et s'est dirigé sur Rome.

TAMPICO MENACÉE PAR LES INDIENS.

Le capitaine Buisson, de la goëlette *Renaissance*, arrivée de Tampico, d'où elle a fait voile le 5 de ce mois, nous apprend qu'à son départ on disait que dix mille Indiens s'avançaient sur cette ville et n'en étaient éloignés que de quatre lieues. Les habitants s'attendaient à être attaqués d'un moment à l'autre.

La corvette des Etats-Unis *Saratoga*, était en dehors de la barre de Tampico, et communiquait avec le consul au moment où la *Renaissance* a mis en mer.

Chronique Locale.

☞ Nous avons reçu de J. B. Steel, 144, rue du Camp, le premier volume des Confidences de Lamartine, sous le titre de Raphael. Cet ouvrage imprimé en français aux Etats-Unis, nous a paru extrêmement soigné sous le rapport typographique. Le nom de l'auteur nous dispense de tout commentaire au point de vue littéraire.

Vol.—Un nègre nommé Moses, a été arrêté hier dans la troisième municipalité, à la requête du capitaine Hooper, du steamer Princeton, sous l'accusation du vol d'une boîte en ferblanc et d'une paire de pantalons.

L'inondation.—Les eaux derrière la ville ont baissé de 4 pouces et continuent à baisser. Cette circonstance est due aux travaux faits à la crevasse.

Suicide.—Un nègre nommé Griffin, appartenant à M. Dupuy, habitant de la paroisse Plaquemine, et qui avait été arrêté en ville, s'est donné la mort dans le corps de garde [illegible] Robin et Annunciation, en se pendant avec des bretelles qu'il avait attachées à la porte du cachot.

Coups de [illegible].—Un allemand du nom de [illegible], nouvellement arrivé, a été attaqué à l'angle du [illegible], hier, à la [illegible] Levée et [illegible].

Funérailles du général Gaines. — Les restes du général Gaines ont été reçus à Mobile vendredi dernier, et ont été escortés à l'arsenal de cette ville, par les citoyens ainsi que les autorités civiles et militaires. Les funérailles ont eu lieu dans l'après-midi, avec une grande pompe.

FEUILLETON.

SUITE DES
Mémoires d'un Médecin.

LE COLLIER DE LA REINE.

X.

L'Académie de M. de Beausire.

Beausire avait pris à la lettre le conseil du domino bleu; il s'était rendu à ce qu'on appelait son académie.

Le digne ami d'Oliva, affriandé par le chiffre énorme de deux millions, redoutait bien plus encore la sorte d'exclusion que ses collègues avaient faite de lui dans la soirée en ne lui donnant pas communication d'un plan aussi avantageux.

Il savait qu'entre gens d'académie on ne se pique pas toujours de scrupule, et c'était pour lui une raison de se hâter, les absens ayant toujours tort quand ils sont absens par hasard, et bien plus tort encore lorsque l'on profite de leur absence.

Beausire s'était fait, parmi les associés de l'Académie, une réputation d'homme terrible. Cela n'était pas étonnant ni difficile. Beausire avait été exempt; il avait porté l'uniforme; il savait mettre une main sur la hanche, l'autre sur la garde de l'épée. Il avait l'habitude, au moindre mot, d'enfoncer son chapeau sur ses yeux. Toutes façons qui pour des gens médiocrement braves paraissaient assez effrayantes, surtout si ces gens ont à redouter l'éclat d'un duel et les curiosités de la justice.

Beausire comptait donc se venger du dédain qu'on avait professé pour lui, en faisant quelque peur aux confrères du tripot de la rue de Pot-de-Fer.

De la porte Saint-Martin à l'église Saint-Sulpice, il y a loin; mais Beausire était riche; il se jeta dans un fiacre et promit cinquante sols au cocher, c'est-à-dire une gratification d'une livre. La course nocturne valant d'après le tarif de cette époque ce qu'elle vaut aujourd'hui pendant le jour.

Les chevaux partirent rapidement. Beausire se donna un petit air furibond, et à défaut du chapeau qu'il n'avait pas, puisqu'il portait un domino; à défaut de l'épée, il se composa une mine assez hargneuse pour donner de l'inquiétude à tout passant attardé.

Son entrée dans l'Académie produisit une certaine sensation.

Il y avait là, dans le premier salon, un beau salon tout gris avec lustres et force tables de jeu, il y avait, disons-nous, une vingtaine de joueurs qui buvaient de la bière et du sirop, en souriant du bout des dents à sept ou huit femmes affreusement fardées qui regardaient les cartes.

On jouait le pharaon à la principale table; les enjeux étaient maigres, l'animation en proportion des enjeux.

A l'arrivée du domino, qui froissait son coqueluchon en se cambrant dans les plis de la robe, quelques femmes se mirent à ricaner, moitié raillerie, moitié agacerie. M. Beausire était un bellâtre, et les dames ne le maltraitaient pas.

Cependant il s'avança comme s'il n'avait rien entendu, rien vu, et une fois près de la table, il attendit en silence une réplique à sa mauvaise humeur.

Un des joueurs, espèce de vieux financier équivoque dont la figure ne manquait pas de bonhomie, fut la première voix qui décida Beausire.

— Corbleu, chevalier, dit ce brave homme, vous arrivez du bal avec une figure renversée.

—C'est vrai, dirent les dames.

— Eh! cher chevalier, demanda un autre joueur, le domino vous blesse-t-il à la tête?

—Ce n'est pas le domino qui me blesse, répondit Beausire avec dureté.

—La, la, fit le banquier qui venait de râcler une douzaine de louis, M. le chevalier de Beausire nous a fait une infidélité: ne voyez-vous pas qu'il a été au bal de l'Opéra, qu'aux environs de l'Opéra il a trouvé quelque bonne mise à faire et qu'il a perdu.

Chacun rit ou s'apitoya suivant son caractère; les femmes eurent compassion.

—Il n'est pas vrai de dire que j'aie fait des infidélités à mes amis, répliqua Beausire, j'en suis incapable, des infidélités, moi! C'est bon pour certaines gens de ma connaissance de faire des infidélités à leurs amis. Et, pour donner plus de poids à sa parole, il eut recours au geste, c'est à dire qu'il voulut enfoncer son chapeau sur sa tête. Malheureusement, il n'appuyait qu'un morceau de soie qui lui donna une largeur ridicule, ce qui fit qu'au lieu d'un effet sérieux, il ne produisit qu'un effet comique.

—Que voulez-vous dire, cher chevalier? demandèrent deux ou trois de ses associés.

—Je sais ce que je veux dire, répondit Beausire.

—Mais cela ne nous suffit pas, à nous, fit observer le vieillard de belle humeur.

—Cela ne vous regarde pas, vous, monsieur le financier, répartit maladroitement Beausire.

Un coup d'œil assez expressif du banquier avertit Beausire que sa phrase avait été déplacée—En effet, il ne fallait pas opérer de démarcation dans cette audience entre ceux qui payaient et ceux qui empochaient l'argent.

Beausire le comprit, mais il était lancé; les faux braves s'arrêtent plus difficilement que les braves éprouvés.

—Je croyais avoir des amis ici, dit-il.

—Mais....... Oui, répondirent plusieurs voix.

—Eh bien! je me suis trompé.

—En quoi?

—En ceci: que beaucoup de choses se font sans moi.

Nouveau signe du banquier, nouvelles protestations de ceux des associés qui étaient présens.

—Il suffit que je sache, dit Beausire, et les faux-amis seront punis.

Il chercha la poignée de l'épée, mais ne trouva que son gousset, lequel était plein de louis et rendit un son révélateur.

—Oh! oh! s'écrièrent deux dames, M. de Beausire est en bonne disposition ce soir.

— Mois, oui, répéta sournoisement le banquier; il me paraît que s'il a perdu, il n'a pas perdu tout, et que, s'il a fait infidélité aux légitimes, ce n'est pas une infidélité sans retour. Voyns, pontez, cher chevalier.

—Merci! dit sèchement Beausire, puisque chacun garde ce qu'il a, je garde aussi.

—Que diable veux-tu dire? lui glissa à l'oreille un des joueurs.

—Nous nous expliquerons tout à l'heure.

—Jouez donc, dit le banquier.

—Un simple louis, dit une dame en caressant l'épaule de Beausire pour se rapprocher le plus possible du gousset.

—Je ne joue que des millions, dit Beausire avec audace, et, vraiment, je ne conçois pas qu'on joue ici de misérables louis. Des millions!—Allons, messieurs du Pot-de-Fer, puisqu'il s'agit de millions sans qu'on s'en doute, à bas les enjeux d'un louis! Des millions, millionnaires!

Beausire en était à ce moment d'exaltation qui pousse l'homme au delà des bornes du sens commun. Une ivresse plus dangereuse que celle du vin l'animait. Tout à coup il reçut par derrière, dans les jambes, un coup assez violent pour s'interrompre soudain.

Il se retourna et vit à ses côtés une grande figure olivâtre, raide et trouée, aux deux yeux noirs lumineux comme des charbons ardens.

Au geste de colère que fit Beausire, ce personnage étrange répondit par un salut cérémonieux accompagné d'un regard long comme une rapière.

—Le Portugais! dit Beausire stupéfait de cette salutation d'un homme qui venait de lui appliquer une bourrade.

—Le Portugais! répétèrent les dames qui abandonnèrent Beausire pour aller papillonner autour de l'étranger.

Ce Portugais était, en réalité, l'enfant chéri de ces dames, auxquelles, sous prétexte qu'il ne parlait pas français, il apportait constamment des friandises, quelquefois enveloppées dans des billets de caisse de cinquante à soixante livres.

Beausire connaissait ce Portugais pour un des associés. Le Portugais perdait toujours avec les habitués du tripot. Il fixait ses mises à une centaine de louis par semaine, et régulièrement les habitués lui emportaient ses cent louis.

C'était l'amorceur de la société. — Tandis qu'il se laissait dépouiller de cent plumes dorées, les autres confrères dépouillaient les joueurs alléchés.

Aussi, le Portugais était-il considéré par les associés, comme l'homme utile; par les habitués, comme l'homme agréable. Beausire avait pour lui cette considération tacite qui s'attache toujours à l'inconnu,—quand même la défiance y entrerait pour quelque chose.

Beausire, ayant donc reçu le petit coup de pied que le Portugais lui venait d'appliquer dans les mollets, attendit, se tut et s'assit.

Le Portugais prit place au jeu, mit vingt louis sur la table, et en vingt coups, qui durèrent un quart-d'heure à se débattre, il fut débarrassé de ses vingt louis par six pontes affamés qui oublièrent un moment les coups de griffes du banquier et des autres compères.

L'horloge sonna trois heures du matin, Beausire achevait un verre de bière.

Deux laquais entrèrent, le banquier fit tomber son argent dans le double fond de la table, car les statuts de l'association étaient si empreints de confiance envers les membres que jamais l'on ne remettait à l'un d'eux le maniement complet des fonds de la société.

L'argent tombait donc à la fin de la séance, par un petit guichet dans le double fond de la table, et il était ajouté en post-scriptum à cet article des statuts que jamais le banquier n'aurait de manches longues, comme aussi il ne pourrait jamais porter d'argent sur lui.

Ce qui signifiait qu'on lui interdisait de faire passer une vingtaine de louis dans ses manches, et que l'assemblée se réservait le droit de le fouiller pour lui enlever l'or qu'il aurait pu faire couler dans ses poches.

Les laquais, disons-nous, apportèrent aux membres du cercle les houppelandes, les mantes et les épées; plusieurs des joueurs heureux donnèrent le bras aux dames; les malheureux se guindèrent dans une chaise à porteurs, encore de mode en ces quartiers paisibles, et la nuit se fit dans le salon de jeu.

Beausire, aussi, avait paru s'envelopper dans son domino, comme pour faire un voyage [illegible]; mais il ne passa pas le premier étage, et la porte s'étant refermée, tandis que les [illegible] et les piétons disparaissaient, il [illegible] dans le salon où étaient des associés [illegible] en conseil privé.

—Nous allons nous expliquer, dit Beausire, enfin.

—Rallumez votre quinquet et ne parlez pas si haut, lui dit froidement et en bon français le Portugais, qui de son côté allumait une bougie placée sur la table.

Beausire grommela quelques mots, auxquels personne ne fit attention. Le Portugais s'assit à la place du banquier. On examina si les volets, les rideaux et les portes étaient soigneusement fermés. On s'assit doucement, les coudes sur le tapis, avec une curiosité dévorante.

—J'ai une communication à faire, dit le Portugais; heureusement, suis-je arrivé à temps, car M. de Beausire est déménagé, ce soir, par une intempérance de langue....

Beausire voulut s'écrier.

—Allons! paix! fit le Portugais; pas de paroles perdues. Vous avez prononcé des mots qui sont plus qu'imprudens. Vous avez eu connaissance de mon idée, c'est bien. Vous êtes homme d'esprit, vous pouvez l'avoir devinée; mais il me semble que jamais l'amour-propre ne doit primer l'intérêt.

—Je ne comprends pas, dit Beausire.

—Nous ne comprenons pas, dit la respectable assemblée.

—Si fait. M. de Beausire a voulu prouver que le premier il avait trouvé l'affaire.

—Quelle affaire? dirent les intéressés.

—L'affaire des deux millions, s'écria Beausire avec emphase.

—Deux millions! firent les associés.

—Et d'abord, se hâta de dire le Portugais, vous exagérez; il est impossible que l'affaire aille là. Je vais le prouver à l'instant.

—Nul ici ne sait ce que vous voulez dire, exclama le banquier.

—Oui, mais nous n'en sommes pas moins tout oreilles, ajouta un autre.

—Parlez le premier, dit Beausire.

—Je le veux bien.

Et le Portugais se versa un immense verre de sirop d'orgeat qu'il but tranquillement sans rien changer à ses allures d'homme glacé.

—Sachez, dit-il, je ne parle pas pour M. de Beausire, que le collier ne vaut pas plus de quinze cent mille livres.

—Ah! s'il s'agit d'un collier, dit Beausire.

—Oui, monsieur, n'est-ce pas là votre affaire?

—Peut-être.

—Il va faire le discret après avoir fait l'indiscret.

Et le Portugais haussa les épaules.

—Je vous vois à regret prendre un ton qui me déplaît, dit Beausire, avec l'accent d'un coq qui monte sur ses éperons.

—Mire! mire! dit le Portugais froid comme un marbre, vous direz après ce que vous direz, je dis avant ce que j'ai à dire, et le temps presse, car vous devez savoir que l'ambassadeur arrive dans huit jours au plus tard.

—Cela se complique, pensa l'assemblée palpitante d'intérêt: le collier, les quinze cent mille livres, un ambassadeur.... qu'est-ce cela?

—En deux mots, voici, fit le Portugais. MM. Bœhmer et Bossange ont fait offrir à la reine un collier de diamans qui vaut quinze cent mille livres. La reine a refusé. Les joailliers ne savent qu'en faire et le cachent. Ils sont bien embarrassés, car ce collier ne peut être acheté que par une fortune royale; et bien! j'ai trouvé la personne royale qui achètera ce collier et le fera sortir du coffre-fort de MM. Bœhmer et Bossange.

—C'est.... dirent les associés.

—C'est ma gracieuse souveraine, la reine de Portugal.

Et le Portugais se rengorgea.

—Nous comprenons moins que jamais, dirent les associés.

—Moi, je ne comprens plus du tout, pensa Beausire.

—Expliquez-vous nettement, cher monsieur Manoël, dit-il, car les dissentimens particuliers doivent céder devant l'intérêt public. Vous êtes le père de l'idée, je le reconnais franchement. Je renonce à tout droit de paternité, mais, pour l'amour de Dieu! soyez clair.

—A la bonne heure, fit Manoël en avalant une deuxième jatte d'orgeat. Je vais rendre cette question limpide.

—Nous sommes déjà certains qu'il existe un collier de quinze cent mille livres, dit le banquier. Voilà un point important.

—Et ce collier est dans le coffre de MM. Bœhmer et Bossange. Voilà le second point, dit Beausire.

—Mais don Manoël a dit que S. M. la reine de Portugal achetait le collier. Voilà ce qui nous déroute.

—Rien de plus clair pourtant, dit le Portugais. Il ne s'agit que de faire attention à mes paroles. L'ambassade est vacante. Il y a intérim d'ambassadeur nouveau, M. de Souza, n'arrive que dans huit jours au plus tôt.

—Bon, dit Beausire.

—En huit jours, qui empêche que cet ambassadeur pressé de voir Paris n'arrive et ne s'installe?

Les assistans s'entre-regardèrent bouche béante.

—Comprenez donc, fit vivement Beausire, don Manoël veut vous dire qu'il peut arriver un ambassadeur vrai ou faux.

—Précisément, ajouta le Portugais. Si l'ambassadeur qui se présentera avait envie du collier pour S. M. la reine de Portugal, n'en a-t-il pas le droit?

—Pardieu! firent les assistans.

—Et alors il traite avec MM. Bœhmer et Bossange. Voilà tout.

—Absolument tout.

—Seulement, il faut payer quand on a traité, fit observer le banquier du pharaon.

—Ah! dam, oui, répliqua le Portugais.

—MM. Bœhmer et Bossange ne laisseront pas aller le collier dans les mains d'un ambassadeur, fût-ce un vrai Souza, sans avoir de bonnes garanties.

—Oh! j'ai bien pensé à une garantie, objecta le futur ambassadeur.

—Laquelle?

—L'ambassade, avons-nous dit, est déserte?

—Oui.

—Il n'y reste plus qu'un chancelier, brave homme de Français, qui parle la langue portugaise aussi mal qu'homme du monde, et qui est enchanté quand les Portugais lui parlent français, parce qu'il ne souffre pas, quand les Français lui parlent portugais parce qu'il brille.

—Eh bien! fit Beausire.

—Eh bien! messieurs, nous nous présenterons à ce brave homme avec tous les dehors de la légation nouvelle.

—Les dehors sont bons, dit Beausire, mais les papiers valent mieux.

—On aura les papiers, répliqua laconiquement don Manoël.

—Il serait inutile de contester que don Manoël soit un homme précieux, dit Beausire.

—Les dehors et les papiers ayant convaincu le chancelier de l'identité de la légation, nous nous installons à l'ambassade.

—Oh! oh! c'est fort, interrompit Beausire.

—C'est forcé, continua le Portugais.

—C'est tout simple, affirmèrent les autres associés.

—Mais le chancelier? objecta Beausire.

—Nous l'avons dit: Convaincu.

—Si par hasard il devenait moins crédule,—dix minutes avant qu'il doutât, on le congédierait. Je pense qu'un ambassadeur a le droit de changer son chancelier!

—Evidemment.

—Donc, nous sommes maîtres de l'ambassade, et notre première opération, c'est d'aller rendre visite à MM. Bœhmer et Bossange.

—Non, non pas, dit vivement Beausire, vous me paraissez ignorer un point capital que je sais pertinemment, moi qui ai vécu dans les cours. C'est qu'une opération comme vous dites ne se fait pas par un ambassadeur sans que, préalablement à toute démarche, il n'ait été reçu en audience solennelle, et là, ma foi, il y a un danger. Le fameux Riza-Bey, qui fut admis devant Louis XIV en qualité d'ambassadeur du shah de Perse, et qui eut l'aplomb d'offrir à S. M. très chrétienne pour trente francs de turquoises, Riza-Bey, dis-je était très fort sur la langue persane, et du diable s'il y avait en France des savans capables de lui prouver qu'il ne venait pas d'Ispahan. Mais nous serions reconnus tout de suite. On nous dirait à l'instant même que nous parlons le portugais en pur gaulois, et pour le cadeau de protestation, on nous enverrait à la Bastille. Prenons garde.

—Votre imagination vous entraîne trop loin, cher collègue, dit le Portugais, nous ne nous jetterons pas au-devant de tous ces dangers; nous resterons chacun dans notre hôtel.

—Alors, M. Bœhmer ne nous croira pas aussi Portugais, aussi ambassadeur qu'il serait besoin.

—M. Bœhmer comprendra que nous venions en France avec la mission toute simple d'acheter le collier, l'ambassadeur ayant été changé pendant que nous étions en chemin.

L'ordre seul de venir le remplacer nous a été remis. Cet ordre, eh bien, on le montrera s'il le faut à M. Bossange, puisqu'on l'aura bien montré à M. le chancelier de l'ambassade; seulement c'est aux ministres du roi qu'il faut tâcher de ne pas le montrer, cet ordre, car les ministres sont curieux, ils sont défians, ils nous tracasseraient sur une foule de petits détails.

—Oh! oui, s'écria l'assemblée, ne nous mettons pas en rapport avec le ministère.

—Et si MM. Bœhmer et Bossange demandaient....

—Quoi? fit don Manoël.

—Un acompte, dit Beausire.

—Cela compliquerait l'affaire, fit le Portugais embarrassé.

—Car enfin, poursuivit Beausire, il est d'usage qu'un ambassadeur arrive avec des lettres de crédit, sinon avec de l'argent frais.

—C'est juste, dirent les associés.

—L'affaire manquerait là, continua Beausire.

—Vous trouvez toujours, dit Manoël avec une aigreur glaciale, des moyens pour faire manquer l'affaire. Vous n'en trouverez pas pour la faire réussir.

—C'est précisément parce que j'en veux trouver que je soulève des difficultés, répliqua Beausire. Et tenez, tenez, je les trouve.

Toutes les têtes se rapprochèrent dans un même cercle.

—Dans toute chancellerie il y a une caisse.

—Oui, une caisse et un crédit.

—Ne parlons pas du crédit, reprit Beausire, car rien n'est si cher à se procurer. Pour avoir du crédit, il nous faudrait des chevaux, des équipages, des valets, des meubles, un attirail, qui sont la base du seul crédit possible. Parlons de la caisse. Que pensez-vous de celle de votre ambassade?

—J'ai toujours regardé ma souveraine, Sa Majesté Très-Fidèle, comme une magnifique reine. Elle doit avoir bien fait les choses.

—C'est ce que nous verrons; et puis, admettons qu'il n'y ait rien dans la caisse.

—C'est possible, firent en souriant les associés.

—Alors, plus d'embarras, car, ajouta-t-il, nous, ambassadeur, nous demandons à MM. Bœhmer et Bossange quel est leur correspondant à Lisbonne, et nous leur signons, nous leur scellons, nous leur

tone, nous leur scellons des lettres de change sur ce correspondant pour la somme demandée.

—Ah! voilà qui est bien, dit don Manoël majestueusement préoccupé de l'invention, je n'avais pas descendu aux détails.

—Qui sont exquis, dit le banquier du Pharaon en passant sa langue sur ses lèvres.

—Maintenant, avisons à nous partager les rôles, dit Beausire. Je vois don Manoël dans l'ambassadeur.

—Oh! certes, oui, fit en chœur l'assemblée.

—Et je vois M. de Beausire dans mon secrétaire-interprète, ajouta don Manoël.

—Comment cela? reprit Beausire un peu inquiet.

—Il ne faut pas que je parle un mot de français, moi qui suis M. de Souza; car je le connais, ce seigneur, et s'il parle, ce qui est rare, c'est tout au plus le portugais, sa langue naturelle. Vous, au contraire, monsieur de Beausire, qui avez voyagé, qui avez une grande habitude des transactions parisiennes, qui parlez agréablement le portugais....

—Mal, dit Beausire.

—Assez pour qu'on ne vous croie pas Parisien.

—C'est vrai.... Mais....

—Et puis, ajouta don Manoël, en attachant son regard noir sur Beausire, aux plus utiles agens les plus gros bénéfices.

—Assurément, dirent les associés.

—C'est convenu, je suis secrétaire-interprète.

—Parlons-en tout de suite, interrompit le banquier; comment divisera-t-on l'affaire?

—Tout simplement, dit don Manoël, nous sommes douze.

—Oui, douze, firent les associés en se comptant.

—Par douzièmes, alors, ajouta don Manoël, avec cette réserve toutefois que certains parmi nous auront une part et demie; moi, par exemple, comme père de l'idée et ambassadeur; M. de Beausire parce qu'il avait flairé le coup et parlé million en arrivant ici.

Beausire fit un signe d'adhésion.

—Et enfin, dit le Portugais, une part et demie aussi à celui qui vendra les diamans.

—Oh! s'écrièrent tout d'une voix les associés, rien à celui-là, rien qu'une demi part.

—Pourquoi donc? fit don Manoël surpris; celui-là me semble risquer beaucoup.

—Oui, dit le banquier, mais il aura les pots-de-vin, les primes, les remises, qui lui constitueront un lopin distingué.

Chacun de rire: ces honnêtes gens se comprenaient à merveille.

—Voilà donc qui est arrangé, dit Beausire, à demain les détails, il est tard.

Il pensait à Oliva restée seule au bal avec ce domino bleu, vers lequel, malgré sa facilité à donner des louis d'or, l'amant de Nicole ne se sentait pas porté par une confiance aveugle.

—Non, non, tout de suite finissons, dirent les associés, quels sont ces détails.

—Une chaise de voyage aux armes de Souza, dit Beausire.

—Ce sera trop long à peindre, fit don Manoël, et à sécher surtout.

—Un autre moyen alors, s'écria Beausire. La chaise de M. l'ambassadeur se sera brisée en chemin, et il aura été contraint de prendre celle de son secrétaire.

—Vous avez donc une chaise? vous! demanda le Portugais.

—J'ai la première venue.

—Mais vos armes?

—Les premières venues.

—Oh! cela simplifie tout. Beaucoup de poussière, d'éclaboussures sur les panneaux, beaucoup sur le derrière de la chaise, à l'endroit où sont les armoiries, et le chancelier n'y verra que de la poussière et des éclaboussures.

—Mais le reste de l'ambassade? demanda le banquier.

—Nous autres, nous arriverons le soir, c'est plus commode pour un début, et vous, vous arriverez le lendemain, quand nous aurons déjà préparé les voies.

—Très bien.

—A tout ambassadeur, outre son secrétaire, il faut un valet de chambre, dit don Manoël. Fonction délicate!

—Monsieur le commandeur, dit le banquier, en s'adressant à l'un des aigrefins, vous prendrez le rôle de valet de chambre.

Le commandeur s'inclina.

—Et des fonds pour les achats? dit don Manoël, moi je suis à sec.

—Moi j'ai de l'argent, dit Beausire, mais il est à ma maîtresse.

—Qu'y a-t-il en caisse? demandèrent les associés.

—Vos clés, messieurs, dit le banquier.

Chacun des associés tira une petite clé qui ouvrait un verrou sur douze, par lesquels se fermait le double fond de la fameuse table, en sorte que dans cette honnête société nul ne pouvait visiter la caisse sans la permission de ses onze collègues.

Il fut procédé à la vérification.

—Cent quatre-vingt-huit louis au-dessus du fonds de réserve, dit le banquier qui avait été surveillé.

—Donnez-les à M. de Beausire et à moi, ce n'est pas trop! demanda Manoël.

—Donnez-en les deux tiers, laissez le tiers au reste de l'ambassade, dit Beausire, avec une générosité qui concilia tous les suffrages.

De cette façon, don Manoel et Beausire reçurent cent trente deux louis d'or et soixante-six restèrent aux autres.

On se sépara, les rendez-vous pris pour le lendemain. Beausire se hâta de rouler son domino sous son bras et de courir rue Dauphine, où il espérait retrouver Mlle Oliva en possession de tout ce qu'elle avait de vertus anciennes et de nouveaux louis d'or.

ALEXANDRE DUMAS.
(*A continuer.*)

Décédée hier à onze heures du matin, MARIE LOUISE SORAPURU, fille de J. B. Sorapuru et de Marie Laboville. L'enterrement aura lieu aujourd'hui, à quatre heures et demie de l'après-midi. Les amis de la famille sont invités à y assister sans autre invitation. Son corps est exposé rue St-Claude, entre Quartier et Esplanade.

DÉCÉDÉE le 8 juin 1849, à huit heures du matin, du choléra, Madame De Joux, née Manette-Marie-Virginie Planard, à St. Lô (France), département de la Manche, le 16 juillet 1812.

DÉCÉDÉ le 9 juin 1849, à neuf heures du matin, du choléra, Hypolite-Leopold De Joux, fils aîné de M. Vincent-Victor De Joux et de Manette-Marie-Virginie Planard, né à New-York le 4 juillet 1830.

—DIED—

On the 8th June, at 8 o'clock in the morning, of cholera, Mrs. DEJOUX—born Manette Marie Virginie Plouard, at St. Lo, (France) Department of La Manche, the 16th of July, 1812.

On the 9th June, at 9 o'clock in the morning, of cholera, HYPOLITE LEOPOLD DEJOUX, eldest son of Victor Dejoux, and of Manette Marie Virginie Plouard—born at New York on the 4th July, 1830.

On board the steamship Crescent City, 10th June, Mr. JAMES SINCLAIR, aged 30, a native of New York.

☞ Brooklyn papers please copy.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,
Samedi soir, 9 juin 1849.

Les ventes de coton ont été, aujourd'hui, de 1,800 balles aux cours de la veille, c'est-à-dire de 7 @ 7⅜ pour les qualités middling @ good middling.

Quelques petites ventes de sucre et de mélasse ont eu lieu aux cours précédents.

Le marché à la farine est sans activité et les ventes sont insignifiantes. Le maïs est de même.

Il y a eu de bonnes demandes pour le porc. 1,300 barils mess ont été pris de $9 50 @ 9 62½: les détenteurs en demandent $10.

Le whiskey rectifié se vend 16 @ 16¼ cts le gallon.

CHANGE. — Le change est ferme. Nous cotons: Sterlings 8 @ 9 pour 0/0 de prime—Francs 5f 27½ @ 5f 28¾—Traites sur N York @ 60 jours, ¾ @ 1½ pour cent d'escompte—Checks, ⅛ @ 1 pour 0/0 de prime.

Le taux du fret est le même.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPEDIES.

Steamship Palmetto, Smith, pr Galveston.
Navire Gondola, Finney, pr [illegible].
" Nat Kimball, Stone, pr Liverpool.
Barque Astoria, Grebow, pr Liverpool.
Brick Hamet, Collins, pr New-York.
Goelette Maria, Miller, pr Mobile.
Gen W H Harrison, Vinal, pr Apalachicola
Desdemona, Stevens, pr Belize, Honduras.
J Rowlett, Wallongham, Brazos-Santiago.
Lois, Pennell, pr Pensacole.
Geneva, Waling, pr Pensacole.
Martha, Webber, pr Pensacole.
Dora, Bogbich, pr Pensacole.
H Platagent, Caro, Pensacole.

ARRIVÉS

Navire Camillus, Sylvestre, des Iles Turques.
Barque J. W. Dyer, Dyer, des Iles Turques.
Goelette Reinnassanel Buisson.

—STEAMERS.—

Tuscumbia, Frost, de St Louis.
Gen Lafayette, Montgomery, de Louisville.
Medora, Estes, de Camden.
Monterey, Withenburg, de Post Caddo.
Oregon, Heirn, de Mobile.
Concordia, Frost, de Vicksburg.
Bunker Hill No 3, Miller, de Louisville.
Pertona, Shalcross, de Louisville.
Griffin Yeatman, Sedam, de Cincinnati.
Grand Turk, Robirds, pr St Louis.
Creole, Wilson, de Minden.
Rio Grande, Gordon, de Washington.
Gipsey, Ure, de Baton Rouge.
Hecla, Dalman, de Grand Ecore.

MEMORANDA.

BALTIMORE, 2 juin.—Arrivée, goelette Hero, Sipes, de la Nlle-Orléans.
PHILADELPHIE, 1 juin.—Arrivé, brick Princip[illegible], Gilchrist, de la Nouvelle-Orléans.

LIGNE DE CUNARD.
D'ANGLETERRE.

Europa, pour Boston..........le 26 Mai
Cambria, pour New-York..........le 2 Juin
D'AMERIQUE.
Europa, de Boston..........le 20 Juin
Cambria, de New-York..........le 27 Juin

[illegible] chimiques en compagnie, et Esprit de Cocos. [illegible] soussignés auront constamment en magasin une grande quantité de [illegible] de première qualité et qui sont toujours très fraîche, attendu qu'ils viennent de premières [illegible] avec les fabriques du Nord [illegible] semaines, et qu'ils vendent [illegible] une [illegible].
[illegible] nov [illegible]

☞ M. F. P. Bouengé, 20, rue Chartres, est notre agent pendant notre absence.
11juin B. & A. SOULIÉ.

☞ Le paquebot CLIPTON, cap. Ingersoll, de New-York, est en déchargement vis à vis la rue St-Joseph. Les consignataires sont invités à faire retirer leurs marchandises dans cinq jours autrement elles seront emmagasinées à leurs frais et risques.
11juin. J. W. STANTON & CO.
enc. Magazine et Lafayette.

☞ LIGNE DE L'UNION—La barque MEDIATOR, capitaine Billings, de New-York, est en déchargement vis à vis le marché aux légumes. Les consignataires sont requis de faire renvoyer leurs marchandises sur la levée, autrement elles seront emmagasinées à leurs frais et risques.
8 juin J. O. WOODRUFF & Co,
26 rue des Magasins

500 piastres de Récompense.

SERONT données à la personne ou aux personnes qui feront connaître le ou les incendiaires qui ont mis le feu, dans la nuit du 8 au 9 du courant, à la maison de campagne de M. J. Macé, ci-devant propriété de M. Duverger, située à Alger, à environ un mille du Ferry. La dite récompense sera payée après condamnation de ou des incendiaires.
Nouvelle-Orléans, 9 juin 1849. 11 ju—3

LE Sr. B. JUFORGUE, rue Ste-Anne, No 24, nous prie de rectifier une erreur de prénom qui a eu lieu ces jours derniers, dans un rapport de chronique. On a dit que le nommé B. Juforgue avait été arrêté comme auteur d'une rixe sanglante, tandis que c'était Armand Juforgue, qu'il eut fallu écrire.
11 juin—6

UNE bonne nourrice française désire se placer de suite. S'adresser rue Ste-Anne, 305, entre Robertson et Claiborne. 11 juin—3f

A Vendre à livrer, par le navire Medomack, attendu du Havre,
1,000 demijeannes de 5 gallons.
250 do do 3 do
350 do do 2 do
400 do do 1 do. par
DOMINIQUE LANATA,
11jn 9 & 10, Jefferson

A Vendre à livrer, par le navire Carolina, attendu tous les jours, de Marseille,
9 balles amandes.
150 caissons savons français.
150 caisses vin Muscat,
20 caisses cognac, par
DOMINIQUE LANATA,
11ja 9 & 10, Jefferson

VIN ROUGE EN BARRIQUES —
60 barriques vin rouge vieux Médoc St-Julien;
15 do do do St-Emilion;
15 do do do Chateau Lafitte;
20 do do do Montferrand;
20 do do do Haut Talence;
500 do do do St-Estèphe;
à vendre par DUBUCH FRERES,
11juin 77 St Louis, entre Bourbon et Royale

VIN ROUGE EN DEMI BARRIQUES:—
21 demi barriques vin rouge vieux Margaux de 30 gallons chaque;
10 do do do Médoc St Julien do do;
10 do do do St-Estèphe, do do, à vendre par DUBUCH FRERES.
11juin 77 St Louis, entre Bourbon et Royale

VIN BLANC en demi barriques—25 barils vin blanc vieux Haut-Sauterne.
25 barils vin blanc vieux Haut-Barsac.
40 do do do ordinaire Haut Sauterne.
50 do do do do Haut-Barsac, à vendre par DUBUCH FRERES.
11juin 77 St Louis, entre Bourbon et Royale

VIN ROUGE en caisses—50 caisses vin rouge vieux Chateau Cos-Destournel
25 c. vin rouge vieux Chateau Lafitte.
25 " do do do Chateau-Margaux.
60 " do do do en 1/2 b. Chateau-Margaux.
100 " do do do, premier grand vin Chateau Haut Brion, en grande bouteilles.
300 " do do do ord. Chateau Margaux, à vendre par DUBUCH FRERES.
11juin 77 St Louis, entre Bourbon et Royale

VIN BLANC en caisses—50 caisses vin blanc vieux Haut Sauterne.
50 c. vin blanc vieux Haut-Barsac.
30 " do do do en 1/2 bout. Haut-Sauterne.
30 " do do do do do Barsac.
A vendre par DUBUCH FRERES.
11 juin 77 St Louis, entre Bourbon et Royale

ABSINTHE SUISSE, KIRSCHENWASSER.
100 caisses absinthe suisse Dubied, père et fils;
50 do do do de Berthoud fils;
20 do do prunes Druiers, gros choix.
25 paniers champagne Cotton Rouge.
25 caisses fromages tête de maure.
20 mille bouchons longs superfins.
20 do do demi longs superfins.
20 do do pour demi-bout. superfins.
20 do do do surfins.
30 do do poumes en sac de 300, à vendre par DUBUCH FRERES.
11 juin 77 St Louis, entre Bourbon et Royale

A LOUER.

UNE MAISON à trois étages, avec une cour spacieuse, logements pour domestiques, etc. située rue de l'Esplanade, No. 77, entre Condé et Royale, Première Municipalité. S'adresser à G. M. LUCAS, 11 juin—1m No. 30 rue Bienville

L'IMAGE.

Revue mensuelle illustrée, d'éducation, d'instruction et de récréation—Spécialement à l'usage de la jeunesse.

L'IMAGE paraît une fois par mois en une livraison de trente deux pages, grand in-8o, ornées d'un grand nombre de gravures sur bois, pour l'intelligence des sujets.

Les abonnements partent du commencement de l'année.

Les premières livraisons de la troisième année (1849), sont prêtes à être délivrées.

Les souscripteurs qui s'abonnent à la troisième année, pendant les deux premières, recevront gratis à titre de prime, trois volumes d'une charmante collection connue sous le titre de Nouvel Ami des Enfants, par MM. Saint-Germain & Lebrun.

Le prix de l'abonnement est fixé pour l'année courante, à $2 50 par an, et les années 1847 et 1848 à $2 seulement.

On souscrit chez Vor. HEBERT, Libraire, 11 juin 109 rue de Chartres

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS MENSUEL — JUIN 1849.

SONT invitées à se présenter à ce consulat, pour y recevoir des informations qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

Antoine, Charles Nicolas, Jegou François,
Bossuet Etienne, Jacob Louis, géomètre
Bouvé Jacques, Ketschianm Georges,
Boudet, Liebert Victor,
Bourguignon, Laroche Etienne,
Bourgoing François, Lacroix Bernard,
Billet Aug., Louis Rabi Jacques,
Chauvet Charles, Lenoir Joseph Antoine,
Colombel Dominique, Lisboney les époux Joseph
Cave François, Morel Charles, ébéniste,
Chauvet les époux, Marsherin François,
Dambonet Etienne, Marie Coine Marie Rose,
Dubosdet Gérard, Id. Remy Florentin
Delmehr Amedée, Nau, cuisinier,
Dublois Théodore, Plata Louis,
Dory Nicolas, Page Arnold,
Dupuis Constant et Jules, Pais Clair,
Demichiers Claude, Roche Marcel,
Etienne Victor François, Robert Hyppolite,
Faisrel Pierre, Roman Jean Joseph,
Galliard Simon, Renard Charles,
Guis Joseph Martin, Rene Alexandre,
Goussaine Georges, Sicabie, fabricant de bal
Gardeton Jean Baptiste, (ards,
Gregori, Simon Jacques,
Godin François, Sautay Pierre,
Grandchamp Vve, Tuffert Mme,
Gaudemann Xavier, Tessard,
Gangevis Dhérôn, Tossen J.-B. et Robert,
Hesling Jean Pierre, Unsworth Henry,
Idut Thomas, Vulpite Thomas,
Wolf les époux,

La chancellerie du Consulat de France, située encoignure Rempart et St. Pierre, est ouverte tous les jours, de dix heures du matin à trois heures de l'après-midi. 11 juin

Dix piastres de recompense.

PARTI marron le 14 mai dernier, de l'habitation de M. V. B. Marmillion, paroisse St-Jean Baptiste, le nègre américain CHS. JOHNSON, âgé d'environ 38 ans, figure rouge, taille de 5 pieds 6 à 7 pouces. La récompense ci-dessus sera payée à celui qui le logera dans l'une des geôles de l'Etat, ou le conduira chez son maître.
S'adresser à la Nouvelle-Orléans, à M. MARTIN, rue de Chartres, 111. 11ja—3

STEAMSHIP
FALCON.

NOUS venons encore solliciter les dames de venir examiner deux caisses de superbes toiles d'Irlande, douces et d'un fini parfait, reçues ce matin par le steamship Falcon.
9 juin THOMAS BRADY,
21, rue de Chartres.

DURANT mon absence de cet Etat, M. CHRISTIAN SCHMEIDER sera mon agent et fondé de pouvoirs, par acte passé ce jour, pardevant Edw. Barnett, notaire public.
9 juin—4 JOHN FRIEDERICK.

AVIS.—La Société existant entre MM. RADAT & A. SEMEL étant dissoute depuis le 6 juin 1849, toutes dettes contractées par les associés seront personnelles et ne devront aucunement peser sur l'établissement.
9 juin—3 A. SEMEL.

ON demande un bon commis pharmacien, parlant anglais et français. S'adresser à la pharmacie de P. BERTRAND,
9 juin Enc. Royale et Bienville.

A VENDRE.—Une PHARMACIE bien achalandée, située dans la 3e Municipalité. S'adresser chez P. BERTRAND,
9 juin Enc. Royale et Bienville.

ESPRIT DE TEREBENTHINE—40 barils en magasin et à vendre par NATHAN JARVIS & CO,
30 av enc. Magazine et Commune

CHAMPAGNE—En bouteilles et demi-bouteilles marque "Duc de Montebello," en magasin et à vendre par P. LONGIS,
4 juin 116, rue Royale.

MADERE VIEUX—2 barils et 20 caisses, vieux Madère, en magasin, à vendre par P. LONGIS,
4 juin 116, rue Royale.

BORDEAUX—20 barriques vin pour famille;
15 barriques Margaux, Moulin de Sombirou;
25 do St-Julien;
25 do St-Julien Carnet;
25 do Médoc;
20 do St-Queyrou Margaux;
En magasin, et à vendre par P. LONGIS,
4 juin 116, rue Royale.

PORTO—160 barils vin de Porto, bonne qualité, en magasin et à vendre par P. LONGIS,
4 juin 116, rue Royale.

CHAMPAGNE—En bouteilles et en demi bouteilles, de la marque "American Eagle," en magasin, à vendre par P. LONGIS,
4 juin 116, rue Royale.

PORTO—120 barils Porto doux, de la marque supérieure et bien connue "F. Dubois,"
20 pipes, et 8 demi-pipes, Porto sec, en magasin et à vendre, par P. LONGIS,
4 juin 116, rue Royale.

SAUTERNE—40 barils Sauterne et 50 barils Barsac, en magasin, et à vendre par P. LONGIS,
4 juin 116, rue Royale.

BORDEAUX—50 caisses Château Lafitte,
25 caisses Château Margaux,
25 do Haut Brion, Médoc,
25 do St-Julien Médoc,
25 do Pauillac Médoc,
en magasin, et à vendre par P. LONGIS,
4 juin 116, rue Royale.

V[illegible]

Washington High School.
AVIS AUX FAMILLES.

AFIN d'éloigner du foyer de la maladie qui décime la population de la ville les jeunes personnes confiées à ses soins, Mme de la Gracerie s'est assuré, à Mandeville, un logement approprié aux exigences d'un pensionnat.

Les études seront ainsi complétées qu'à la ville. Rien ne sera changé au programme du Washington High School.

L'usage des bains de lac, l'air pur de la campagne, l'exercice modéré sont des avantages que les familles apprécieront.

Le départ pour Mandeville est fixé au samedi 16 du présent mois.

Mme de la Gracerie reviendra en ville à la fin de la saison.

Le trajet de la Nouvelle-Orléans à Mandeville se fait en deux heures. 8 juin ☞

TROUVÉ.

UNE chienne d'arrêt puce, ayant le bout des pattes et le cou blancs. Le propriétaire peut réclamer sa chienne en s'adressant rue Royale, No 17, et en payant les frais de publication. 8 juin—3

Marchandises de printemps.
Vente au prix coûtant.

LES soussignés étant décidés à réduire leur stock vendront, à dater de ce jour, au prix coûtant. Ces marchandises ont été achetées à très bas prix et offrent une belle chance aux acheteurs.
W. M. & J. LAPSLEY,
5 juin—6 12, rue de Chartres.

PENDANT mon absence de la ville, M. A. Lecourt est chargé de ma procuration et signera pour moi.
4 juin—6 C. BIBLÉ.

TROUVÉ samedi, 2 courant, un PORTEFEUILLE en maroquin contenant divers papiers au nom de M. Gillet, de Paris. Le propriétaire pourra venir le réclamer au bureau en payant les frais du présent avis. 5 juin ☞

UN jeune homme bien recommandé et connaissant la droguerie trouvera une place en s'adressant au soussigné.
H. BONNABEL,
11mai Encoig. Marché et Tchoupitoulas.

A LOUER—Un jeune NÈGRE âgé de 14 ans, très actif et intelligent; il est habitué à servir à table, et cuisinié depuis 5 mois un cabriolet de médecin—C'est un bon sujet.
S'adresser au No. 28, Vieille-Levée. 17mai

PETITS POIS—10 caisses, en magasin et à vendre par DUFOUR, WILLIAMSON & Co.
4ja No. 25, Natchez

LA société de P. & E. REILLY, ayant été dissoute par la mort de P. Reilly, le 30 décembre dernier, le soussigné continuera pour son propre compte, les affaires de marchandises sèches, sous la même raison.
7ja—6f EDWARD REILLY.

LES soussignés ayant clos leur liquidation au premier juin, continueront la vente des marchandises restant en magasin, à des prix plus avantageux encore que ceux auxquels ils ont vendu jusqu'à ce jour.

Désirant n'avoir pour la saison prochaine que des marchandises fraîches, nous vendrons sans limite ce qui nous reste, savoir:

Dentelles françaises, jaconats, organdis, barèges, soieries, bas de coton, de fil d'Ecosse, de soie, bas d'enfants de toutes grandeurs, etc.

Toiles à draps, 11 et 12/4, de 3/4 pour taies d'oreillers toiles à chemises, damassé pour nappes et serviettes, etc.

Mouchoirs batiste claire en tous genres, cravate, gants et mitaines, manteaux dentelle, etc., etc.

Les articles ci-dessus mentionnés sont tous de première qualité, garantie entièrement, et seront vendus sans réserve pour clore l'ancien assortiment. P. & E. REILLY,
7 juin—30f Encoig Royale et Canal.

MAGASIN AU MARAIS.
AVIS AUX DAMES.

LE soussigné ayant acheté le magasin de marchandises sèches, situé encoignure Bourbon et Bienville, offre de vendre au plus bas prix de la ville, les articles suivans:

Mousselines tous genres et toutes couleurs; barèges noirs et en couleurs grenadine de do; jaconat de do; guingham couleurs; ginga fil et en coton; toile du Nord; toile d'Irlande extra fine; indienne Merimack, toutes couleurs; coton blanc 4/4, 7/8, 10/4 et 12/4, indienne noire.

12 [illegible] articles de fantaisie possibles pour dames, qui seraient trop longs à détailler.
7ja—6f EDMOND BAGNERIS.

EN vente chez C. GODIN, libraire relieur, rue de Chartres No 133—
Le Comte de Monte-Cristo, 2 volumes illustrés.
Do do 6 volumes in 12.
Do do la pièce en 2 soirées.
Proudhon—De la création de l'ordre dans l'humanité, 1 vol.
J. J. Rousseau—Le Contrat Social.
Abonnements:
A l'Echo des Feuilletons, la 8me livraison est prête à délivrer.
Au Journal de modes La Toilette.
Au Magasin Pittoresque.
Cartes à jouer, enveloppes de lettres.
Abonnement de lecture.
Atelier de reliures en tout genre. 7juin

VINS fins—349 c vin de Bordeaux, Haut-Brion, Branne Mouton. Chateau Leoville
7ja A vendre par BERNARD TURPIN,
No. 31, Vieille Levée

CANELLE, Clous de Girofle et Vanille—94 balles clous de girofle de Ceylan.
1 caisse vanille, à vendre à bas prix, pour clore, par BERNARD TURPIN,
7ja 31, Vieille Levée

Riz de la Caroline.

VINGT-CINQ tierces riz en débarquement de la barque Clarion, et à vendre par BERNARD TURPIN,
7ja 31, Vieille Levée

CHEVEUX—Une caisse cheveux assortis, de 14 à 16 pouces, reçue et à vendre par BERNARD TURPIN,
7ja 31, Vieille Levée.

RHUM N. E.—40 barils en magasin et à vendre par J. F. BERCIER & Co,
7 juin 54, Vieille Levée.

EAU-DE-VIE et GENIEVRE du Nord—30 barils en magasin et à vendre par J. F. BERCIER & Co,
7 juin 54, Vieille Levée.

MAQUEREAUX—Nos 2 et 3, en demi-barils, à vendre par J. F. BERCIER & Co,
7 juin 54, Vieille Levée.

EAU DE FLEUR D'ORANGER—200 caisses, à vendre par J. F. BERCIER & Co,
7 juin 54, Vieille Levée.

VIN MUSCAT—150 caisses Muscat Frontignan, à vendre par J. F. BERCIER & Co,
7 juin 54, Vieille Levée.

MORUE ET HARENGS—En magasin et à vendre par J. F. BERCIER & Co,
7 juin 54, Vieille Levée.

VIN DE BORDEAUX et DE MARSEILLE—En barriques et à vendre par J. F. BERCIER & Co,
7 juin 54, Vieille Levée.

EAU-DE-VIE ET COGNAC—En pipes, demi, quarts et huitièmes de pipes, des marques suivantes: Napoléon, Dussaut, Bisquit & Gabard, à vendre par J. F. BERCIER & Co,
7 juin 54, Vieille Levée.

VIN DE CHAMPAGNE—A la Douane ou en magasin.—150 paniers Champagne Taylor et Cordon Republicain, venant de débarquer, et à vendre par J. F. BERCIER & Co,
7 juin 54, Vieille Levée.

PRUNES—15 caisses prunes sèches en jarres, à vendre par J. F. BERCIER & Co,
7 juin 54, Vieille Levée.

CHAUX—5,000 barils chaux fraîche de Thomaston, Meadow Rock, à vendre par HAYMAN & HOLDEN,
95, rue des Magasins, et 11, Magasins Rouges,
8 juin 2me Municipalité

PLATRE—160 barils Wotherspoons, 100 en Cogliano à arriver et 100 dito Farmer, à vendre par HAYMAN & HOLDEN,
95, rue des Magasins et 11 Magasins Rouges,
8 juin Troisième Municipalité.

CIMENT—350 barils Newark et Rosendale, en débarquement de la barque Aurelius.
400 barils Nelson & Brown; 200 do Louisville; 50 do Roman, à vendre par HAYMAN & HOLDEN,
95, Magasins, et 11 Magasins Rouges,
8 juin 2me Municipalité

PLATRE de Paris—100 sacs et 20 barils, à vendre par HAYMAN & HOLDEN,
9c, rue des Magasins, et 11, Magasins Rouges,
8 juin 2me Municipalité.

CENDRES DE SOUDE—120 boucauts, tierces et barils, 10 barriques barille, à vendre par HAYMAN & HOLDEN,
95, rue des Magasins et 11 Magasins Rouges,
8 juin Troisième Municipalité

POBO—150 barils mess de Cincinnati, à vendre par HAYMAN & HOLDEN,
95, rue des Magasins, et 11, Magasins Rouges,
8 juin 2me Municipalité

POUSSIERE de marbre—50 barils Newark et 50 dito Whitney, à vendre par HAYMAN & HOLDEN,
95, Magasins, et 11 Magasins Rouges,
8 juin 2me Municipalité.

TUILES—1000 tuiles anglaises assorties à vendre par HAYMAN & HOLDEN,
95, rue des Magasins, et 11, Magasins Rouges,
8 juin 2me Municipalité

VIN DE BORDEAUX—8 barriques vieux Margaux, et 15 barriques bon ordinaire pour familles, à vendre par PAUL JUGE FILS & CO,
7 juin 27, rue St-Louis.

COGNAC—10 demi-pipes et 8 quarts cognac de la Rochelle "marque Camus", à vendre par PAUL JUGE FILS & Co,
7 juin 27, rue St-Louis.

HUILE D'OLIVE—50 paniers en bouteilles de 24 onces, et 30 do en demi bouteilles, à vendre par PAUL JUGE FILS & CO,
7 juin 27, rue St-Louis.

AMANDES A LA DAME—50 petites balles amandes Languedoc, à vendre par PAUL JUGE FILS & CO,
7 juin 27, rue St-Louis.

VIN DE MARSEILLE—30 barriques vin de Marseille, à vendre par PAUL JUGE Fils & Co,
7 juin 27, rue St-Louis.

VIN DE BORDEAUX—100 caisses St Julien Médoc et 150 caisses Côte Rôtie les qualités, à vendre par PAUL JUGE Fils & Co,
7 juin 27, rue St-Louis.

MADERE VIEUX—30 quarts madère imitation, à vendre par PAUL JUGE FILS & CO,
7 juin 27, rue St-Louis.

BOUCHONS—Constamment en magasin, un grand assortiment de bouchons de toutes les qualités, à vendre par PAUL JUGE Fils & Co,
7 juin 27, rue St-Louis.

CHAMPAGNE—100 paniers Champagne de la marque "Gordon Bleu", à vendre par PAUL JUGE FILS & CO,
7 juin 27, rue St-Louis.

A VENDRE.
APPAREIL BILLIEUX.
(1 [illegible] par 24 heures.)

FAUTE de [illegible] et de cultures [illegible] sur l'habitation, sise à la paroisse St Charles, pour tirer tout l'avantage de cet appareil les conditions seront [illegible].
[illegible] tout neuf Nos. 3, 4 et 5.
[illegible] avec le consignant.
11mai J. LEVOIS, 47, rue Chartres, au 1er.

[illegible]

Pour les lieux à bains—Le bateau à vapeur ARKANSAS No. 4, pour la Baie St-Louis, la Passe-Christian, Mississippi City et Biloxi, (en partant par les chars du rail-road Pontchartrain.)

Ce bateau du marchand, sous le commandement du capitaine H. E. KELLY, ayant été nouvellement meublé et disposé pour offrir toute espèce de commodités aux personnes qui veulent visiter les endroits où l'on se baigne, fera régulièrement les trajets du rent le saison.

Il partira comme suit:

De la Nouvelle-Orléans.

Lundi, après l'arrivée des chars de 6 heures du soir
Mercredi, 9 1/2 du matin.
Vendredi, 9 1/2 du matin.
Samedi, 6 heures du soir.

De Biloxi.

Dimanche soir, après les chars de 4 heures.
Mardi, " 4 "
Jeudi, " 4 "
Vendredi, " 4 "

☞ Il y aura un sac aux lettres ouvert aux Nos. 28 et 29, Nouvelle-Levée, qui sera fermé une demi-heure avant le départ des chars.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à YOUNG, BLACKWOOD & Co.
26 mai—☞ 28 et 29, Nouvelle Levée

MARCHANDISES AU RABAIS
ET PAR DE NOUVEAUX PRIX [illegible]!!
H. R. HAGGERTY & BROTHER,
33, RUE DU CANAL,

COMMENCENT aujourd'hui lundi, à se défaire de leur stock de MARCHANDISES SECHES et de FANTAISIE, aux prix les plus bas.

Ces marchandises ont été, en grande partie, achetées aux encans ces mois derniers, à des prix beaucoup plus bas que ceux des manufactures, et sont offertes à bien meilleur compte qu'aux prix les plus modérés de la place, afin de porter tout le monde à acheter.

Les personnes voudront acheter chez nous, se persuaderont que ce n'est pas seulement sur quelques articles que nous faisons nos rabais, mais que ce bon marché s'étend également sur toutes les marchandises en général.

Les détaillans de la campagne trouveront leur intérêt en venant visiter notre stock.
M. R. HAGGERTY & Co,
21 mai—3 p. s.☞ 33, rue Canal.

Nouvelle-Orléans, 19 mai 1849.
L'ELECTION de sept Directeurs de la nouvelle Compagnie de l'Assurance des Marchands aura lieu mercredi 20 juin, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M., au bureau de la Compagnie des Marchands, située rue Royale.
Commissaires: LEVI PEIRCE.
JOHN PEMBERTON.
L. HERMANN.
P. CONREY Jr.
22 mai—30pe☞ FELIX LABATUT.

AVIS.
Cours d'Anglais.

M. GOUBAULT a eu l'heureuse idée d'ouvrir dans son Institution, rue des Remparts, entre les rues St Pierre et Toulouse, un cours d'anglais, le soir de 7 à 9 heures.

Les ouvriers venus d'Europe qui sentent l'impérieux besoin de connaître la langue anglaise pourront l'apprendre moyennant 4 dollars par mois.
20mai

HOTEL DU CHENE VERT,
A Biloxi,
TENU PAR Mme PRADAT.

LE public est informé que cet établissement, si avantageusement connu pour la salubrité de sa situation, la beauté de ses jardins, allées, kiosques et la tranquillité dont on y jouit, est maintenant ouvert aux visiteurs.

Les propriétaires ont profité de l'hiver pour améliorer et agrandir la maison. Cet Hôtel peut maintenant recevoir deux cents pensionnaires de plus que l'année dernière, et les familles pourront avoir des maisons séparées complètement séparées de l'Hôtel.

La table est servie avec une recherche toute particulière; les vins et les liqueurs sont des meilleures qualités. Le vin est compris dans le prix du dîner.

Mme Pradat a engagé un orchestre composé de bons musiciens, et il y aura deux bals par semaine. La salle de bal a 300 pieds de long, elle est élégamment décorée et séparée du reste de l'établissement, afin de ne pas importuner les pensionnaires qui ne voudraient pas assister au bal.

L'Hôtel a engagé une compagnie de pêcheurs qui fourniront constamment la table d'huîtres et de poissons frais de toute espèce, tels que: poissons rouges, truites, grognards, pompano, maquereaux espagnols et chevrettes.

L'établissement possède aussi un magnifique Café, salle de billard, bateaux à promenades et des voitures de louage pour les dames et les messieurs. On peut également se procurer des voitures et des chevaux de selle.

Mme Pradat informe le public que rien n'a été épargné pour rendre l'Hôtel ci-dessus égal si non supérieur aux plus fameux établissemens de ce genre établis dans le Sud.

Les personnes qui désirent s'arrêter à l'Hôtel du Chêne Vert, sont invitées à en informer le capitaine du steamboat, afin d'être débarquées au wharf de l'Hôtel.

Les prix sont modérés. 2 juin—3m

HOTEL DE MANDEVILLE.
A louer pour la saison.

LE nouvel établissement situé sur le bord du Lac, est maintenant établi sur l'ancien Hôtel Davis et entièrement meublé. Le dit hôtel est composé de vingt-quatre appartemens, cuisine et écuries. C'est l'endroit le plus aéré de tout Mandeville, la chasse, la pêche, tout y est en abondance, avec wharf pour débarquer les passagers, ainsi que leur bagage et marchandises. Le bateau à vapeur fait ses voyages journellement. Les deux petits appartemens sont de douze pieds carré. Pour plus amples informations, s'adresser au domicile de M. Merc, rue du Bassin Carondelet, No. 130.
4 juin—6

AVIS.

LES soussignés, nommés en vertu d'un ordre de la Première Cour de District, commissaires pour l'ouverture de la rue de l'Esplanade, depuis la rue Johnson jusqu'au Bayou St-Jean, et pour faire une estimation juste et impartiale de la perte ou du gain qui pourrait en résulter pour les propriétaires des terres et héritages requis pour la dite ouverture, ainsi que de la dépréciation ou plus value qu'en éprouveront les héritages et propriétés situés dans le voisinage immédiat de ladite rue, ou y faisant face, donnent par les présentes avis à tous les propriétaires et ayant intérêts, qu'ils ont déposé le 29 mai 1849, au greffe de ladite Cour, le tableau additionnel au tableau déposé le 23 septembre 1848, avec un plan y annexé, lequel tableau additionnel restera exposé pendant un mois, à partir de la date susdite, à l'inspection de toutes les personnes intéressées, pour faire examiner par les parties intéressées, pendant un mois à partir de la date dudit dépôt; et les dites personnes sont averties que toutes les oppositions qu'elles pourront faire auprès le requiert à être présentées à ladite Cour, pour être jugées par elle. Lesquelles oppositions seront faites par écrit au greffe de ladite Cour dans les délais voulus, dans le [illegible] de la dernière publication du présent avis, [illegible] raisons par écrit.

Nlle Orléans, le 1er juin 1849.
F. CHALON,
P. CHEVALIER,
J. B. COULTE.

AVIS.—La société ci-devant existant entre les soussignés sous la raison de A. Ledoux & Co. est, par consentement mutuel, dissoute à partir de ce jour. M. Alphonse Miltenberger reste chargé de la liquidation des affaires, et est autorisé à se servir du nom de la société comme liquidateur.
A. LEDOUX
ALPHONSE MILTENBERGER.
Nouvelle-Orléans, 31 mai 1849. 1er juin

LES affaires ci-devant conduites par A. Ledoux & Co. seront continuées par le soussigné sous la raison de A. MILTENBERGER & Co.
ALPHONSE MILTENBERGER.
No. 77 rue du Canal,
Nlle.-Orléans, 1er juin 1849.
Ar. Miltenberger a l'honneur de prévenir ses amis et le public qu'il a remis la maison de calle de son frère Ar. Miltenberger.
1er juin—1 m. t. l. j.

47, RUE CONTI, ENTRE CHARTRES ET ROYALE, 47.
Manufacture de pianos de M. Jules Faivre.

LOCATION, RÉPARATION, ACCORDS.

LE monde musical de la Louisiane apprendra avec plaisir que la manufacture de pianos de M. Jules Faivre, sise rue Conti, 47, est toujours garnie des meilleurs pianos.

Outre le système en fer, dont M. Faivre est l'inventeur, de nombreux perfectionnements ont été faits par lui. Ses pianos joignent à l'avantage de n'avoir, qu'à de rares intervalles, recours à l'accordeur, une étendue de son remarquable.

M. Faivre rappelle à ses nombreux clients qu'il vient de déballer des pianos de la fabrique de MM. Erard & Pleyel. 29 mai

FROMAGE DE BRIE
Et de Neufchâtel, à la crème, de ce printemps
Depot—Chez J. B. MENON, rue Bourbon, No 160, près la rue Conti. 22mai—1m

LE CONSERVATEUR.
Compagnie Anonyme d'Assurance Mutuelle sur la Vie.

PAR les soins du CONSERVATEUR, plusieurs personnes s'unissent en commun, pour un même terme, une somme quelconque, les intérêts en sont capitalisés tous les six mois, et se cumulant jusqu'au terme convenu, à cette époque, les survivants seuls partagent entr'eux, dans la proportion de leurs droits la masse formée par ces capitaux et ces intérêts composés.

Le bureau établi Passage de la Bourse, No. 9 entre les rues Bienville et Douane, est ouvert tous les jours de neuf heures à trois heures.
[illegible]

CREMES A LA GLACE,
SORBETS ET LIMONADES,
Sur la place St-Antoine.

COURVOISIER & Co. préviennent le public que dimanche prochain 1er avril, ils feront l'ouverture de leur Pavillon, situé place St-Antoine où l'on servira journellement des Glaces, Sorbets et Limonades, depuis onze heures du matin jusqu'à la même heure du soir. 29 mars

C. GODIN, Libraire-Relieur,
RUE DE CHARTRES No. 133.

VIENT d'ajouter à son CABINET DE LECTURE bon nombre d'ouvrages et romans—les œuvres de Paul de Kock, édition entièrement neuve, y compris Taquinet, le bossu, dernier ouvrage de l'auteur; le Fils du Diable, par Paul de Féval, &c.

Conditions de l'abonnement—$1 par mois et $3 de dépôt, payables d'avance. 11mai

MARCHANDISES
SECHES.

A 25 pour cent au-dessous du prix coûtant.

LA société existant sous la raison de commerce GALLOT & Cie., devant être incessamment dissoute, toutes les marchandises composant le grand assortiment du magasin, encoignure des rues Canal et Dauphine, sont offertes en vente à 25 pour cent au-dessous des prix de factures.
8 avril—☞

TABAC DE CUBA—150 barils Cuba supérieur pour cigares et tripes, à vendre par L. CANTIN,
9 juin 73 1/2 rue des Magasins

TABAC DE JAVA—60 balles Java véritable, pour cigares principes, à vendre par L. CANTIN,
9 juin 73 1/2, rue des Magasins

TABAC DE LA HAVANE—75 balles Vuelta de Abajo pour capes et tripes, à vendre par L. CANTIN,
9 juin 73 1/2, rue des Magasins

EAU DE VIE—En débarquement du navire Vaillant, de Bordeaux;
Pinet, Castillon & Co. Cognac—20 quarts de première qualité preuve 1847.
A. Mallard & Cie—10 demi pipes Cognac, quatrième preuve; 20 quarts do do do; 40 huitièmes do do.
United Proprietors, LaRochelle—10 quarts pipes, quatrième preuve; 20 huitièmes do do; 10 de première preuve 1838, à vendre par
THOMAS PRIEST & Co,
4 mai 109 rue Royale

PRUNES—30 caisses prunes en jarres, à vendre par J. & J. TARBOX, 15 rue Canal

E[illegible] en débarquement du navire Pactolus, de Bordeaux:
[illegible]

CALLIGRAPHIE.
RUE DE CHARTRES, No 28.

On peut acquérir une belle main courante pour la tenue des livres, en quelques leçons, à l'Académie d'ECRITURE DE DOLBEAR, rue de Chartres. Il y a classe tous les jours, à l'encoignure des rues de la Course et Magasins. Les dames et messieurs sont priés d'y venir. On donne également des leçons sur la tenue des livres, tous les jours. PLUMES EN OR, extra fines, de Dolbear à vendre par RUFUS DOLBEAR,
1mai—☞ rue Chartres

J. N. ESCULPI & Co.
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES
ET IMPORTEURS
De Cigares de la Havane, Café et Sucre,
No 17, rue Conti.

TH. MOREAU.
PARFUMEUR, rue Royale, No 162.

A L'HONNEUR de prévenir ses amis et le public en général, qu'il fera mardi prochain, 29 du courant, l'ouverture d'un magasin provisoire dans le local ci-devant occupé par Mme Ste-Rose Delaunay.

En raison du sinistre arrivé à sa maison de commerce le 3 du présent mois, Ths. Moreau prévient qu'il vendra ses marchandises augmentées de cinquante colis arrivés depuis l'incendie, par les navires Oregon, Marion, Brunswick, Charlemagne et Fides, du Havre, à des prix de beaucoup audessous du cours ordinaire par la raison que le local qu'il occupe se trouve trop restreint pour recevoir ces marchandises et celles qu'il attend.

Il est inutile de faire le détail des articles offerts aujourd'hui, le public sait que le magasin de Th. Moreau est un des mieux assortis en articles de fantaisie et de bon goût et principalement en un choix considérable de chemises d'hommes.

MM. les COIFFEURS trouveront comme par le passé un assortiment complet des articles qui les concernent. 27 mai

THOMAS BRADY,
21 RUE DE CHARTRES, 21
Marchandises Sèches.

LES nouveaux arrivages, durant ces deux dernières semaines, de grands achats de marchandises de fantaisie et autres, nous mettent à même d'offrir une abondance de marchandises de nouveautés et de saison:

Tissus soie blancs, unis:
Idem de mode, uni et de toutes nuances.
Barèges bleu-marine unis, pour, bleu de ciel et mode.
Tissus élégants, soie frappée.
Tissus satin uni et soie rayée.
3,000 yardes beaux tissus imprimés, à 25 cts la yarde.
Beau jaconat français, couleur solide, à 25 cts la yarde.
3 caisses linon suisse amélioré, à 30 cts la yarde.
Mousseline suisse brodée.
Jaconat français, riche satin imprimé.
Mouchoirs foulard, soie grenadine et hernani.
Soieries caméléon, haut-lustre, très riche.
Soierie gros-noir, ondée et rayée.
Gros de Lyon, noir, à fleurs [illegible].
Mattiosi haut-lustré, d'une yarde de large
Levantine noire, française, de 24 pouces.
Ducapes noir-uni, Manchester et Spitalfield.
Soieries riches, velourées à cordon, Jacquard, chinée, travaillées au métier, étoffe entièrement nouvelle.
Soieries hernani, imprimées.
Soierie tissue, dessins riches et points grenadines.

Ainsi que toute espèce d'étoffes et articles pour habillements de dames.

6 cartons mantilles soie, d'un style nouveau, comprenant des mantilles soie matines, noir-uni, haut lustre, dessins velours appliqués; pourpre-royale et caméléon richement brodé; vert-de-mer et bleu-Waterloo. Ces articles sont de la dernière mode parisienne.

Shalls, dentelle noire, carrés et demi-carrés,
Echarpes et coiffures en dentelle noire,
Dentelle noire et large, pour bonnets,
Dentelle noire pour garnitures, large et étroite,
Cols valenciennes et bonnets en dentelle, riches cols brodés, dentelle maline, dentelle fil, anglais, et borderies; dentelle valenciennes: bordures idem; robes garnies en dentelles; robes d'enfants garnies de dentelles; tricots très fins pour bonnets; tulle blanche et couleur; illusions blanches et en couleur; tarlatanes; batistes à dessins.

Crêpons et Areophanes, blancs, noirs et couleur
Voiles blanches et noires, en dentelles,
Voilettes dentelles, unies et brodées,
Gants, chevreau, soie et fil,
Rubans à bonnets, ainsi à ceintures et pour col,
Bas soie-porte, bis, idem coton blanc, idem forte couleur, [illegible],
Bas couleur ardoise, en coton, idem mêlés,
Boutons et franges en soie; garnitures en soie couleur,
Mousseline suisse, jaconats, mousselines, mousseline-batiste,
Mousseline et jaconat, à carreaux et à raies, linon-évêque; mouchoirs; linon-fil; mouchoirs batiste unis ourlés et à vivaires; mouchoirs brodés et dentelles; bonnets de batiste, vestes et bleus; bas en batiste; batiste à carreaux blanche pour chemises; idem coton frangé; idem [illegible]; toile du Nord unie et à carreaux; gingham à petits carreaux et à dessins; calicots français et anglais, idem américain: idem à [illegible]; idem anglais très fin; tricots rouges pour flanelles.

Toile à draps, par 6, de Barnsley, 10, 11 et 12/4, damassé double, superfin, de Hambourg, 6, 7, 8 et 9/4; serviettes damassées, 5, 6 et 7/8; essuie-mains huckaback; Serviettes diapré; mouchoirs pour l'écurie; toile de Hollande pour tabliers, burlaps; courte-pointes couleur et blanches pour tables à toilette: idem Lancaster toute dimension, coton blanc et écru.

Coton à draps, 6, 8, 10 et 12/4.
Etoffes rayées à la Marlborough. Drilling d'York jean tricotés, cottonades; franges à meubles; étoffes au métier; coutil de fil et coton; idem à habit pour hommes.

DE MANUFACTURE CHINOISE:
2 cartons véritables crêpons chinois, pour robe, shalls crêpe chinois, richement brodés, éventails en ivoire découpures damasquinés de la Chine, idem richement imprimés, idem en plumes, mouchoirs blancs, idem unis, blancs et noirs, portefeuilles chinois en écaille brodée; idem en soie brodée; idem en papier doré et argenté; 1,000 éventails à papier, à 4 cents la pièce. THOMAS BRADY,
11mai—3m 21, rue Chartres

Vente pour liquidation, de Marchandises sèches devant fermer la Ier juin.

LES soussignés devant clore leurs comptes en liquidation le 1er juin prochain, offrent à dater de ce jour le stock entier des marchandises maintenant en magasin à un prix qu'ils considèrent comme au-dessous du cours. Le stock se compose de toiles, mousselines, dentelles, rideaux et de plusieurs articles de goût que les dames trouveront être digne de fixer l'attention des personnes qui ont besoin de ces marchandises.
P. & E. REILLY,
16 mai—30f Encoig. Canal et Royale.

ALCOOL—40 barils d'Hennington & Co, neutre et pure, en magasin et à vendre par W. H. SIMMONS,
9 juin 31, rue Gravier.

CIGARES—150,000 Sevillanos, Octavas, Napoleons, Ugues & Reconnard, Esquires et Hillars, en magasin et à vendre par WM. H. SIMMONS,
9 juin 31, Gravier.

BOTTES, Souliers et Brodequins—387 caisses, en débarquement du navire Nancy Treat, Asaubes et Coleurs, à vendre par R. G. BOBBS,
9 juin 22, rue de la Douane.

CIGARES de la Havane—30,000 Regalias, Diaderas, Rosas et San Carlos, en débarquement du brick Isabella Reed, à vendre par J. N. ESCULPI & Co,
26 mai 17, rue Commune

CIGARES de la Havane—Un assortiment complet des meilleures marques, constamment en magasin, à vendre par J. N. ESCULPI & Co,
26 mai 17, rue Commune

MME SUZANNE MONNIER, accoucheuse, reçue à la Faculté de Paris, a l'honneur d'offrir ses services aux Dames de la Nouvelle-Orléans pour tout ce qui concerne sa profession.
S'adresser, pour références, à MM. les Docteurs BARBEE, CARTIER, LABATUT, BABEE, DELERY, LAMBERT, BEUGNOT, DARET, TURPIN,
Et à M. P. SOULÉ.
Sa demeure est rue Tréme, No 164, entre St Pierre et Orléans. 29 déc—4m

A. LANUSSE & Co.
MARCHANDS DE CHARBONS.

ONT constamment en mains un approvisionnement de charbon de English Canal, Pittsburgh et Anthracite. Les ordres laissés au bureau du passage de la Bourse, entre Conti et St Louis, ou au dépôt, rue des Ursulines, entre Royale et Bourbon, seront promptement remplis. 4 mai☞

E. CLAUDE, Doreur,
ENCADREUR DOREUR ET Chaperonnier, No. 172.

REPOLIT les vieilles GLACES et les remet A NEUF, étamage, encadrements, dorures en tous genres et entreprend tout ce qui concerne sa partie. Entrepôt de glaces françaises et de Belgique au plus juste prix.
☞ On prendra à domicile. 10 janv—1an

Rideaux, Dentelles brodées.

MOUSSELINES à raies et à carreaux pour rideaux.
Magnifique mousseline à dessins brodés pour rideaux.
Courte-pointes en dentelles, tulle et mousseline blanc et couleur pour moustiquaires.
Garnitures de toilettes en blanc et en couleur très belles.
Toile à drap et à chemises; toile à oreiller.
Articles de tout genre de ménage.
Une caisse mousseline de laine, pure laine.
Articles français à 10 cents la yarde.
THOMAS BRADY.
24mai 21, rue de Chartres.

LE soussigné offre à vendre à bas prix les articles suivants, reçus par le navire Seth Sprague, de Liverpool:
3 caisses prunelle noire assortie, du No. 16 à 30.
1 do alpaca noire très belle qualité.
1 do étamine noire. D. S. MAGARTY,
31 mai 109 rue Bourbon

MME LUSSAN, (ci-devant Bourbon et Orléans), successeur des Dames Bertrand, prévient les dames de la Nouvelle-Orléans, qu'elle vient d'ouvrir un ATELIER POUR LA COUTURE, dans le genre de ceux de Paris. Elle se charge de confectionner tout ce qui peut concerner la couture, telle que Robes, Manteaux, Chapeaux pour dames, Cardons-soieri pour enfants, Chemises d'hommes, &c, &c.
Mme LUSSAN reçoit directement de Paris, les gravures et les patrons les plus à la mode.
P. S. Tous les ouvrages dans les tissus de la Nouvelle-Orléans seront faits à domicile, seront faits avec un soin qui ne laissera rien à désirer et aux prix les plus modérés. 11mai

ABSYNTHE SUISSE—Absynthe suisse de Yverdon et Lausanne, en débarquement du navire Vesta, et à vendre par le soussigné.
100 caisses absynthe. LEOPOLD JEANNET,
9ja 28, rue St Louis

EAU de vie vieille Cognac—6 demi pipes eau de vie Castillon, 1838.
10 quarts pipes eau de vie Castillon, 1838. En débarquement du navire Pactolus, et à vendre par LEOPOLD JEANNET.
9ja 28 rue St-Louis

VINS de Champagne—En magasin et à vendre par le soussigné.
300 paniers vin de champagne de la marque "Irroy" qualité supérieure.
200 paniers do (Fleur Bouzy).
LEOPOLD JEANNET,
9ja 28, rue St-Louis

EPAULES—30 barriques épaules de Cincinnati, en magasin et à vendre par JOHN O. WOODRUFF & Co,
21 mai 25 et 26 rue des Magasins

EAU DE VIE—3 demi et 10 quarts de pipes eau de vie Cognac Rondiget & Bonnardon.
4 demi et 10 quarts de pipes eau de vie Cognac W Rayermond.
3 demi et 4 quarts de pipes vieille eau de vie Dick & Jones, à vendre par A. CARRIERE,
28 mai 28 Vieille Levée

EN débarquement du navire Adrien, de Bordeaux et à vendre par les soussignés:
[illegible] vin rouge Montferrand.
[illegible] do do de vieux Château Margaux,
[illegible] do do St Julien,
[illegible] vin rouge Château Margaux,
[illegible] do St Estèphe,
[illegible] vin blanc Haut-Sauterne.
[illegible]